

PLAN DE VIGILANCE

Groupe Altice France

2025



1. MODÈLE D'AFFAIRES ET GOUVERNANCE

1.1. MODÈLE D'AFFAIRES

Le Modèle d'affaires du Groupe Altice France ainsi que son lien avec les principales parties prenantes sont présentés dans la section dédiée du Rapport ESG¹ 2025 du Groupe.

1.2. STRATÉGIE

En tant qu'acteur majeur du secteur des télécommunications, le Groupe Altice France attache une importance particulière au respect des Droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à la protection de l'environnement. Ces 3 piliers sont au cœur de la stratégie de durabilité du Groupe qui s'appuie sur 3 ambitions :

1. Faire du numérique un accélérateur pour les talents : le Groupe souhaite faire de la diversité un vecteur de performance, de motivation et de développement de l'entreprise et de ses collaborateurs, et ainsi agir en faveur de l'égalité des chances.

- Favoriser l'emploi des jeunes et leur accompagnement dans la construction de leur avenir professionnel.
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (recrutement, évolution professionnelle, etc.) ; l'équilibre des temps de vie et la lutte contre les stéréotypes de genre.
- Soutenir l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Accompagner le développement de tous les collaborateurs et favoriser leur évolution professionnelle.

Depuis fin 2024, la modernisation de la fonction Ressources Humaines (RH) accompagne le projet d'entreprise SFR imagine² pour favoriser une culture d'amélioration continue d'innovation, et ainsi incarner la transformation.

2. Faire du numérique un allié de la transition écologique : le Groupe s'attache à réduire l'impact environnemental de ses activités et à œuvrer pour un numérique au service de la transition écologique.

- Réduire de 42% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2022.
- Eviter, réduire ou compenser l'intégralité des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes d'ici à 2050 sur les scopes 1, 2 et 3.
- Développer des produits et offres permettant de contribuer à la sobriété et à la préservation des écosystèmes.

3. Faire du numérique une chance pour tous au service de l'inclusion : le Groupe a pour ambition d'agir en faveur de l'inclusion numérique, de l'égalité des chances et de faire de l'engagement des collaborateurs un accélérateur de solidarité, dans le but de contribuer à une société plus responsable et plus inclusive.

- Promouvoir l'inclusion du numérique : équiper, connecter et accompagner les publics fragiles dans les territoires tout en menant des actions spécifiques de sensibilisation auprès des jeunes, des seniors et des acteurs associatifs dans leur maîtrise d'un numérique responsable.
- Favoriser l'égalité : concentrer les actions autour de l'insertion professionnelle des jeunes issus de milieux modestes en améliorant leur employabilité et en facilitant leur accès à l'entrepreneuriat, en partenariat avec des associations qui accompagnent vers l'insertion, et dans le but de promouvoir l'égalité des chances et la réussite professionnelle des publics défavorisés.
- S'engager pour des grandes causes solidaires : conduire des initiatives solidaires avec la communauté des salariés engagés sur l'ensemble du territoire, en lien avec l'écosystème associatif.

¹ Environnement, Social et Gouvernance.

² Voir section dédiée du Rapport ESG 2025 du Groupe Altice France.

Le Groupe Altice France est également membre du Global Compact et a construit sa stratégie dans le souci de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'agir conformément aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies qui les sous-tendent dans les domaines des Droits humains, des pratiques de travail et de la lutte anti-corruption et de la protection de l'environnement. Grâce à ses politiques volontaristes, le Groupe contribue à la réalisation des ODD identifiés comme les plus importants au regard de ses domaines d'action et de compétences. Le Groupe s'engage à analyser l'impact de ses activités sur ces objectifs, en tenant compte de la nature, de l'ampleur et du périmètre de son activité et ainsi prendre des mesures qui feront avancer les objectifs de la société.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le Groupe Altice France est convaincu de l'opportunité que constitue la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, pour renforcer et prolonger de façon cohérente ses actions et leur suivi. Le Groupe a ainsi traduit les thématiques des ODD pour lesquels il apporte une contribution significative dans ses principes et ses valeurs, exposés dans son Code Ethique³.

Le Groupe Altice France privilégie une approche progressive et transversale de sa démarche de conformité afin de poser les fondations de son Programme de vigilance. Intégré à son organisation interne, ce plan s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, favorisant un dialogue rapproché avec les parties prenantes identifiées dans le cadre des différentes activités du Groupe.

³ Code Ethique Altice France 2024

1.3. CONTEXTE DE LA LOI

La loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre impose aux grandes entreprises françaises, dont le Groupe Altice France, d'établir et de mettre en œuvre de manière effective un Plan de vigilance. Ce dernier doit contenir les mesures de diligence raisonnable mises en place pour identifier et prévenir des atteintes graves envers :

- les Droits humains ;
- la santé et sécurité ;
- l'environnement.

qu'elles résultent des activités de l'entreprise, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement ou des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels le Groupe Altice France entretient une relation commerciale établie.

Cette obligation s'articule autour de cinq mesures obligatoires :

- identification des risques via l'élaboration d'une cartographie des risques ;
- mise en place de processus d'évaluation régulière des filiales et des relations commerciales établies ;
- mise en place d'actions adaptées de maîtrise des risques afin d'atténuer ou de prévenir ces derniers ;
- élaboration d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ;
- mise en place d'un dispositif de suivi et de mesure de la performance.

Le présent Plan de vigilance s'applique à l'ensemble des activités du Groupe Altice France, sauf mention contraire.

1.4. GOUVERNANCE ET SUIVI

La Direction Ethique & Conformité et la Direction ESG Groupe supervisent la mise en œuvre du Plan de vigilance du Groupe Altice France pour lequel elles reportent au Secrétaire Général du Groupe, qui siège au Comité Exécutif.

Afin de coordonner l'ensemble des actions et d'assurer le suivi des projets liés au Devoir de vigilance, le Groupe Altice France s'appuie sur les gouvernances mise en place en matière d'Ethique & Conformité, et d'ESG :

- Gouvernance Ethique & Conformité : L'éthique et la conformité sont en premier lieu impulsées par la Présidence, l'ensemble des membres du Comité exécutif du Groupe Altice France et les dirigeants de ses filiales. Les filiales du Groupe déclinent localement cette démarche et ont chacune mis en place différents dispositifs. Au sein de SFR, la démarche éthique et conformité est déclinée par la Direction Ethique & Conformité, avec l'appui de toutes les directions de l'entreprise. Elle fait l'objet d'un reporting a minima une fois par an au Comité exécutif du Groupe ;
- Gouvernance ESG : le Groupe Altice France dispose d'une gouvernance ESG composée de comités bi-mensuels qui permettent à la Direction ESG Groupe d'échanger régulièrement avec les référents ESG des filiales. Ces comités sont complétés par des comités réunissant l'ensemble de ces référents, et des comités thématiques avec les référents SFR, organisés de façon ad hoc selon les projets en cours. Les informations et les décisions stratégiques abordées lors de l'ensemble de ces comités sont présentées par la Direction ESG Groupe au Comité exécutif du Groupe Altice France pour validation lors d'interventions dédiées.

(i) Transparence de la performance extra-financière

Cette année, le Groupe Altice France publie un rapport ESG volontaire reprenant les principales informations en matière de performance durable de l'année 2025. Bien que non soumis à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)⁴ ni à la Non Financial Reporting Directive (NFRD)⁵, le Groupe a veillé à conserver un niveau de transparence en matière d'informations ESG au moins équivalent aux années précédentes.

⁴ Directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises dite Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

⁵ Directive (UE) 2014/95 du 22 octobre 2014 modifiant la directive (UE) 2013 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes dite Non Financial Reporting Directive (NFRD).

Les indicateurs clés de performance communs au Rapport ESG et au Plan de vigilance sont ainsi élaborés et calculés selon un protocole de reporting mis à jour chaque année et appliqué par l'ensemble des personnes impliquées dans la production et le suivi de ces indicateurs. Le protocole aborde les différents aspects de la performance du Groupe sur les domaines environnementaux, sociaux, et de gouvernance. Il définit ainsi l'ensemble des indicateurs de durabilité et précise leurs modalités de collecte, de calcul et de contrôle. Il permet à chacun de comprendre la façon dont sont obtenues les données (périmètre, méthodologie de calcul, sources, éventuelles extrapolations, etc.) et garantit l'alignement méthodologique entre les différentes filiales.

Le protocole ayant pour objectif d'assurer la fiabilité et l'homogénéité des données collectées, il est mis à disposition lors de vérification externe des données. Ses spécificités sont également librement disponibles dans l'annexe « Note méthodologique » du Rapport ESG. Sauf mention contraire, les indicateurs compris dans le présent Plan de vigilance couvre le même périmètre que celui inscrit dans ladite annexe.

Pour l'année fiscale 2025, le protocole de reporting du Groupe Altice France couvre la majeure partie des filiales du Groupe Altice France :

- « SFR » : SFR, SFR Fibre, Completel et SFR Distribution ;
- « SFR Réunion » : SRR ;
- « ATS » : ERT Technologies, Rhôn'Telecom, Icart, Eos Telecom, Keos Telecom, Sudtel France, Azur Connect et ERT Mobile ;
- « MVNO » : Coriolis Télécom, Syma, Prixtel et Afone ;
- « Intelcia » : Activités du groupe Intelcia sur son marché francophone uniquement, soit, Intelcia Maroc, Intelcia Maroc Inshore, Intelcia Management International, Intelcia IT Solutions, Smartshore, Intelcia Managed Service, Intelcia Software Solutions, Intelcia International, TMG, Intelcia France, Intelcia Sene-gal, Intelcia Cameroun, Intelcia Côte d'Ivoire, OMIEN2, Intelcia Egypte, Intelcia Maurice (LTEE), Intelcia Madagascar et Intelcia Portugal⁶.

L'ensemble de ces filiales représente 99,6% des effectifs du Groupe, et 92,5% de son chiffre d'affaires, à fin 2025.

Les informations du Plan de vigilance ont pour partie fait l'objet d'un contrôle par un tiers indépendant au travers de l'audit de la DPEF. La liste des informations auditées figure à l'annexe « Rapport OTI » du Rapport ESG.

⁶ Seule une partie des effectifs d'Intelcia au Portugal adresse le marché francophone et est ainsi consolidé au sein du Groupe Altice France. Aussi, une clé de répartition est utilisée pour identifier la part des données d'Intelcia au Portugal à reporter au sein du Plan de vigilance. Cette clé est le pourcentage d'effectif salarié travaillant pour le marché francophone sur les sites portugais d'Intelcia, et est appliquée pour le calcul des indicateurs.

2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES D'ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS, AUX LIBERTÉS FONDAMENTALES, À L'ENVIRONNEMENT, À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ

Le Groupe Altice France a poursuivi son travail d'identification et d'évaluation des risques d'atteintes graves envers les Droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de ses activités et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'alinéa II de l'article L. 233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

2.1. MÉTHODOLOGIE

(i) Définition du périmètre

Afin d'appréhender son périmètre de vigilance au sens de la loi et d'en assurer la couverture sur la durée, le Groupe a défini :

- les sociétés et activités concernées par le devoir de vigilance au sein du Groupe Altice France ;
- les parties prenantes pertinentes pouvant être identifiées au regard de ce périmètre.

(ii) Détermination du référentiel

Le Groupe a déterminé le référentiel sur lequel il a vocation à s'appuyer dans le cadre de cette démarche d'identification des risques. Les principaux textes et normes composant ce référentiel sont les suivants :

- la Constitution française et le bloc de constitutionnalité, composé de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et de la Charte de l'environnement de 2004 ;
- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ;
- les dix principes relatifs au respect des Droits humains et les ODD définis par le Pacte Mondial de l'ONU ;
- les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique à l'intention des entreprises multinationales ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- la norme ISO 26000 établissant les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des entreprises et organisations.

(iii) Typologie des risques

Dans le cadre de sa démarche de cartographie des risques, le Groupe a élaboré une première typologie des risques d'atteintes graves envers les Droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Cette typologie a été élaborée sur la base :

- de la collecte et de l'analyse des données internes existantes relatives aux risques concernés par le périmètre déterminé (cartographies des risques existantes, entretiens et indicateurs issus du Rapport ESG, rapports d'audits, etc.) ;
- de l'analyse des risques liés aux secteurs des télécommunications (rapports publics, veille sociétale, etc.) ;
- la norme ISO 26000.

(iv) Cartographie des risques

L'ensemble des travaux cités dans les sections précédentes a constitué la base de l'élaboration de la cartographie des risques d'atteintes graves envers les Droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

Indispensable levier de pilotage, la cartographie des risques constitue le socle de la stratégie de gestion des risques vigilance du Groupe Altice France et permet d'appréhender l'ensemble des facteurs associés dans l'objectif de se prémunir contre les conséquences juridiques, humaines, économiques et financières que pourrait générer une maîtrise insuffisante.

Le Groupe réalise un travail de revue opérationnelle périodique des risques vigilance aux fins d'affiner l'identification et la priorisation des risques. En 2025, une mise à jour globale de la cartographie a été initiée, notamment afin d'intégrer les résultats de l'analyse de double matérialité dans le cadre de la préparation à la conformité à la CSRD, ainsi que ceux de la cartographie des risques anticorruption.

2.2. RISQUES IDENTIFIÉS

La cartographie des risques vigilance a permis d'identifier les principaux risques suivants d'atteintes graves envers les Droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement :

DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	SANTÉ ET SECURITÉ	ENVIRONNEMENT
Atteinte au droit à la vie privée	Attaque terroriste	Changement climatique
Travail des enfants	Souffrances psychologiques et harcèlement	Pollutions
Travail forcé	Risque d'épidémie	Utilisation d'eau
Travail dissimulé	Accidents graves (dont accidents et maladies professionnelles)	Atteinte à la biodiversité et aux écosystèmes
Atteinte au droit et à des conditions de travail satisfaisantes	Exposition aux radiofréquences et ondes électromagnétiques	Utilisation de ressources
Discrimination	-	-
Atteinte à la liberté d'association et au droit syndical	-	-

Chaque risque dispose d'une fiche de risque qui décrit ses facteurs de risques et impacts identifiés, les actions mises en place afin d'atténuer les risques, les dispositifs de contrôle existant ainsi que sa cotation.

3. ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES AU SEIN DES ACTIVITÉS DU GROUPE ET ENVERS SES CLIENTS

Le Groupe Altice France propose de nombreux services : accès Internet, téléphone fixe et mobile ou encore services de relation client. Il s'emploie à offrir la meilleure qualité et accessibilité pour chacun de ses services afin de permettre à tous de bénéficier des dernières innovations tout en veillant à limiter l'impact de ses activités sur les Droits humains, la santé et sécurité et l'environnement. Pour ce faire, le Groupe déploie depuis plusieurs années des actions adaptées d'atténuation des risques sur chacun des trois piliers du devoir de vigilance.

(i) Droits humains et libertés fondamentales

En tant qu'acteur majeur du secteur des télécommunications, le Groupe Altice France s'engage à respecter et à promouvoir les Droits humains ainsi qu'à adopter une conduite éthique dans l'ensemble de ses activités. Ces valeurs sont notamment inscrites dans le Code Ethique du Groupe, applicable à l'ensemble de ses parties prenantes, tant internes qu'externes.

Dans cette démarche de respect des Droits humains, le Groupe Altice France a mis en place différentes initiatives visant à garantir un environnement de travail respectueux, équitable et éthique pour l'ensemble de ses salariés. Ainsi, le Groupe Altice France s'engage notamment en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Actions mises en place par le Groupe en faveur de la non-discrimination :

- adhésion à des chartes en faveur de la Diversité et à des initiatives internationales, telles que l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies ;
- signature d'accords pour favoriser l'emploi des travailleurs en situation de handicap ;
- signature d'accords en faveur de l'égalité professionnelle et de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;
- nomination de référents et relais handicap ;
- actions ciblées sur l'accompagnement de l'évolution professionnelle des femmes ;
- actions spécifiques en faveur de la féminisation des métiers techniques dans lesquels les femmes sont historiquement sous-représentées ;
- actions de recrutement spécifiques telles que le job dating à destination des personnes en situation de handicap ;
- aménagement des postes de travail en fonction des besoins spécifiques (équipements ergonomiques, horaires adaptés, etc.) ;
- formations des équipes de recrutement et des managers à la non-discrimination et à l'égalité de traitement ;
- partenariat avec des associations œuvrant en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances ;
- journées et ateliers de sensibilisation notamment sur les thématiques du handicap et de l'égalité femmes-hommes ;
- mise en place d'actions visant à favoriser le recrutement des personnes éloignées de l'emploi ou de jeunes talents ;
- recours au secteur protégé dans les achats du Groupe.

Actions emblématiques 2025 :

■ Campagnes de communication spécifiques à l'égalité femmes-hommes

Différents dispositifs ont été déployés pour sensibiliser les collaborateurs du Groupe aux enjeux liés à l'égalité professionnelle femmes-hommes et mettre en lumière les carrières de femmes du Groupe. Ainsi, plusieurs événements ont eu lieu dans les différentes filiales à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, tels que l'interview de la Directrice exécutive des Systèmes d'Information du Groupe par le PDG de SFR et la Directrice exécutive des Ressources Humaines.

■ Renforcement des dispositifs de sensibilisation liés au handicap

L'UES SFR⁷ et SFR Distribution ont mis à disposition de nouveaux modules de formation et de sensibilisation tels qu'une newsletter trimestrielle, des webinaires et de nouveaux e-learning sur la thématique du handicap. Un e-learning d'initiation à la Langue des Signes Française comprenant 16 modules a ainsi été mis à disposition des collaborateurs.

Résultats emblématiques 2025 :

- 45% des promotions de CDI attribuées à des femmes ;
- 6% de salariés en situation de handicap ;
- 25% de personnes dites éloignées de l'emploi ont fait partie des nouvelles embauches au sein d'Intelcia.

Actions mises en place par le Groupe en faveur de conditions de travail satisfaisantes :

- signature de politiques de télétravail et chartes de travail à domicile ;
- signature de politiques et définition de règles relatives à la rémunération prenant en compte les réalités locales et opérationnelles des métiers ;
- signature de plusieurs accords intégrant notamment les thématiques de la gestion des carrières, l'intéressement et participation, l'égalité professionnelle et qualité de vie au travail, etc ;
- mise en place de politiques et avantages pour les congés liés à des événements personnels des salariés (mariage, union civile, parentalité, décès, déménagement, etc. ;
- mise en place de dispositifs de tickets restaurants ou de dispositifs de restauration inter-entreprise ;
- organisation d'événements dédiés au renforcement de la convivialité et au bien-être professionnel au sein du Groupe ;
- dispositifs de communication dédiés au bien-être au travail ;
- accompagnement des collaborateurs dans leur évolution professionnelle via des ateliers autour de la construction du projet professionnel, l'élaboration de son CV, la préparation aux entretiens de mobilité, etc ;
- prise en charge partielle des frais de transport au travers de primes ou remboursements des abonnements aux transports en commun, via l'attribution de subventions pour l'achat d'un vélo mécanique ou électrique ou la mise en place de transports collectifs d'entreprise ;
- encouragement à la pratique d'activités physiques et sportives pour les collaborateurs à travers des challenges, tournois, d'une contribution aux inscriptions dans des clubs sportifs, etc ;
- mise en place d'outils dédiés aux collaborateurs et notamment « Mes Solutions Family » visant à aider les salariés à disposer d'un meilleur équilibre vie professionnelle – vie personnelle avec des services pratiques : garde d'enfant, soutien scolaire, offres avantageuses et contenus gratuits.

Actions mises en place par le Groupe en faveur de la liberté d'association et du respect du droit syndical :

- signature d'accords relatifs au dialogue social ;
- adhésion à des conventions collectives ;
- élection de représentants délégués du personnel ;
- dialogue social continu entre les directions du Groupe et les différents partenaires sociaux.

Résultats emblématiques 2025 :

- 57% des salariés couverts par des conventions collectives ;
- 96% des salariés travaillent dans des établissements disposant de représentants du personnel.

⁷ UES SFR : Unité Economique et Sociale SFR qui regroupe : SFR, SFR Fibre, Completel, SRR, SMR et XpFibre.

Actions mises en place par le Groupe en faveur du droit à la vie privée :

- gouvernance Groupe en matière de cybersécurité avec le rattachement fonctionnel des Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) filiales à la Direction Cybersécurité Groupe et la tenue régulière de différents comités cybersécurité ;
- politique Générale de Sécurité de l'Information basée sur la norme ISO 27001 relative aux systèmes de gestion de la sécurité de l'information déclinée dans les filiales ;
- coopération avec les organismes publics et les autorités de régulation telles que l'ANSSI⁸ ;
- certifications ISO 27001 et HDS⁹ pour le périmètre « Prestations de services managés du cloud computing (v3) et prestations d'hébergement de colocation au sein des datacenters » de SFR Business et de 2 datacenters au Maroc¹⁰ d'Intelcia ainsi que de ses hébergeurs en France Telehouse¹¹ et Global Switch¹² ;
- cartographies de traitement de données à caractère personnel régulièrement mises à jour et sur lesquels s'appuient les registres de traitement ;
- analyses d'impact relatives à la protection des données pour les traitements concernés ;
- intégration de mentions d'information au moment de la collecte de données personnelles ;
- documentation relative aux violations de données à caractère personnel ;
- gestion et traitement des demandes d'exercices de droit dans le délai réglementaire imparti ;
- un référentiel de durée de conservation spécifique reprenant les obligations légales et réglementaires ;
- Intégration systématique des exigences réglementaires dans le cas de transferts de données personnelles hors de l'Union Européenne (par exemple les clauses contractuelles types) ;
- plans de formations spécifiques à la protection des données et sensibilisations via différents canaux afin que le maximum de collaborateurs puisse en bénéficier ;
- campagnes de sensibilisation incluant des événements tel que le cybermois ou l'organisation d'exercice de phishing et smishing pour vérifier les bonnes pratiques dans l'utilisation des messageries ;
- organisation d'audit internes et de sécurité par des tiers experts.

Actions emblématiques 2025 :

■ Renforcement du dispositif de sensibilisation

Intelcia a déployé de nouveaux e-learning sur des thématiques variées telles que l'ingénierie sociale, le phishing, les mots de passe ou la protection des données. Un nouvel outil de sensibilisation est également progressivement déployé à l'ensemble des filiales du Groupe depuis début 2026.

■ Programme Groupe d'exercices de gestion de crise cyber

Un programme structuré d'exercice de gestion de crise cyber a été mis en œuvre en 2025 à l'échelle du Groupe, comprenant 4 exercices et impliquant plusieurs filiales, avec pour objectif d'optimiser les capacités de réaction et de coordination des équipes face à des scénarios d'incidents variés.

Résultats emblématiques 2025 :

- 79% des collaborateurs ont été sensibilisés au moins une fois à la Cybersécurité au cours des trois dernières années ;
- Plus de 1 600 personnes ont assisté, en présentiel ou en ligne, à la conférence de cybersécurité de l'IA, animée par un partenaire spécialisé.

⁸ Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

⁹ Hébergement de Données de Santé.

¹⁰ Sites Casanearshore et Tachfine.

¹¹ <https://www.telehouse.fr/rse/gouvernance-telehouse/>

¹² <https://www.globalswitch.fr/esg/>

Encourager les échanges au sein du Groupe Altice France :

Au travers de diverses initiatives, le Groupe Altice France favorise les échanges sur la stratégie et les projets du Groupe entre ses collaborateurs et la direction. Les collaborateurs peuvent ainsi exprimer via différents canaux leurs ressentis sur les orientations stratégiques mais également sur leur satisfaction au travail et dans leur carrière au sein du Groupe. Ces échanges sont d'autant plus importants qu'ils permettent d'ajuster la stratégie si nécessaire.

Quelques exemples de dispositifs existants :

- organisation de plénières thématiques pour donner de la visibilité et échanger sur la stratégie et les grands chantiers associés ;
- organisation d'échanges entre le top management et les collaborateurs sous différents formats :
 - SFR : des réunions récurrentes entre le Comité exécutif et les 500 managers clés de l'organisation, des temps d'échanges informels ouverts à l'ensemble des collaborateurs avec chacun des membres du Comité exécutif, des conférences régulières sur les projets clés de SFR et des sessions de questions-réponses ;
 - SFR Réunion : une visioconférence mensuelle organisée par le Directeur Général Adjoint à destination de l'ensemble des collaborateurs autour des résultats de l'entreprise ;
 - Intelcia : des visioconférences trimestrielles entre la Direction Générale et les managers pour partager les informations clés et répondre à leurs questions, des dispositifs similaires au niveau régional pour aborder les sujets opérationnels, des échanges informels pour chaque site ;
 - ATS : des réunions entre les managers opérationnels et les instances dirigeantes, des présentations et plénières autour des résultats et des échanges plus informels pouvant être à l'initiative des collaborateurs.
- des enquêtes de satisfaction auprès des collaborateurs.

(ii) Santé et sécurité

Le Groupe Altice France place la santé et la sécurité de ses collaborateurs comme de ses clients au cœur de ses préoccupations. Ses engagements en la matière sont ainsi décrits dans le Code Ethique du Groupe. Pour garantir la santé, la sécurité et la sûreté de tous, le Groupe a mis en place de nombreux dispositifs qui visent à réduire l'exposition aux différents risques de ses collaborateurs et de ses clients.

Actions mises en place par le Groupe pour limiter le risque d'attaque terroriste et d'épidémie :

- politique de continuité d'activité qui s'appuie sur les bonnes pratiques issues de la norme ISO 22301, conçue pour répondre à des scénarios d'indisponibilité des ressources nécessaires au maintien des activités essentielles, telles que le personnel clé, les locaux, les postes de travail, les systèmes d'information ou les prestataires stratégiques ;
- plans de continuité d'activité (PCA), plans de continuité informatique, plans de reprise d'activité et procédures de continuité métiers ;
- gouvernance de gestion de crise qui comprend notamment une cellule de coordination PCA Groupe ;
- coopération avec des organismes publics et des autorités de régulations tels que les Préfectures ou le Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris (SGZDS) ;
- des équipes dédiées à la sûreté des sites.

Actions mises en place par le Groupe pour limiter les risques liés à la Santé et à la Sécurité au Travail (SST), incluant les risques d'accidents, de souffrances psychologiques et de harcèlement :

- systèmes de management Santé Sécurité basé sur les principes de la norme ISO 45001 ;
- évaluations des risques professionnels retranscrites dans chaque Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
- des politiques SST adaptées aux différents types de populations et risques associés : réseaux, boutiques et bureaux¹³ ;
- réalisation d'audits réguliers des sites techniques et chantiers les plus à risques en termes de SST avec notamment la mise en place d'actions de remédiation en cas de risques ou de non-conformité ;
- grille d'évaluation des éventuelles répercussions des modifications organisationnelles sur le bien-être et la qualité de vie au travail des collaborateurs ;
- sensibilisation et formation régulière des collaborateurs dès leur arrivée et tout au long de leur parcours professionnel, notamment sur la prévention des risques psycho-sociaux, de sécurité, sur les risques routiers, etc ;
- mise à disposition des collaborateurs d'une plateforme digitale dédiée à la santé mentale ainsi que de dispositifs d'accompagnement et de soutien avec des professionnels de la santé mentale ;
- engagement contre le sexisme ordinaire au travers d'initiatives et d'échanges avec d'autres acteurs ;
- e-learning relatif au harcèlement moral et sexuel.

Actions emblématiques 2025 :

■ Renforcement du programme SST des boutiques SFR

SFR a renforcé les ressources financières et humaines allouées aux actions SST en boutique pour faire face à l'augmentation des risques de malveillance. Une cartographie des sites les plus exposés sur les trois dernières années a été réalisée, dont les résultats ont été utilisés pour alimenter un plan d'action sécurité. L'installation de dispositifs de sécurité renforcés dans les boutiques a été priorisée. L'organisation du travail a également été revue pour limiter le travail isolé et favoriser la présence d'au moins 2 collaborateurs sur les points de vente. Enfin, le dispositif de formation a été renforcé pour former les collaborateurs à la gestion des risques les plus significatifs (ex : incivilités, RPS, etc.).

■ Système d'évaluation de la conformité des sites réseaux en matière de SST

Un système d'évaluation de la conformité des sites réseaux en matière de SST a été mis en place. Les sites les plus à risque ne peuvent ainsi pas faire l'objet d'interventions sans l'autorisation expresse des responsables en charge de la sécurité réseau et sous condition du respect des consignes de sécurité spécifiques définies. Des actions sont menées pour réduire le nombre de sites classés à haut risque.

Résultats emblématiques 2025 :

- taux de fréquence des accidents du travail au sein du Groupe Altice France de 6,90¹⁴ ;
- taux de gravité des accidents du travail au sein du Groupe Altice France de 0,36¹⁵.

Actions mises en place par le Groupe pour limiter les risques liés à l'exposition aux radiofréquences et ondes électromagnétiques (OEM) :

- information des consommateurs au regard du Débit d'Absorption Spécifique¹⁶ (DAS) notamment via son affichage sur tous les modèles terminaux ;
- communication auprès des mairies et agglomérations lors du déploiement de nouvelles antennes ou de nouvelles technologies (ex : déploiement 5G) au travers du DIM (Dossier Information Mairie), comprenant des simulations d'exposition et des informations sur les évolutions prévues ;
- définition d'un périmètre de sécurité autour des antennes relais toits-terrasses pour protéger les intervenants ;
- mise à disposition d'un dosimètre afin d'assurer du respect des limites d'exposition vis-à-vis des collaborateurs.
- alignement des règles sur les limites d'exposition les plus contraignantes conformément au décret n°2002-775 (relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques).
- échanges avec les Instances de Représentation du Personnel (CSE/CSSCT) sur la prévention des risques OEM à l'occasion du déploiement de nouvelles bandes de fréquence ou nouvelles technologies.
- participation à des ateliers et Comité National de Dialogue (CND) de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) et de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour échange et partage sur les questions d'exposition du public aux champs électromagnétiques.
- sensibilisation des sous-traitants sur la prévention des risques OEM.
- veille réglementaire et technique (notamment via l'ANFR¹⁷), échanges inter-opérateurs (via la FFT - Fédération Française des Télécommunications).

¹³ La population dite de « bureaux » regroupe des employés sédentaires et itinérants.

¹⁴ Unité : Nombre d'accident de travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

¹⁵ Unité : Nombre de jours ouvrés d'arrêt pour accident de travail par millier d'heures travaillées.

¹⁶ Débit d'Absorption Spécifique : vitesse d'absorption par la tête, le corps et les membres des radiofréquences émises par un téléphone mobile lorsqu'il fonctionne à pleine puissance.

¹⁷ ANFR-Accueil

(iii) Environnement

Le Groupe Altice France a mis en place en septembre 2024 une nouvelle politique environnementale, « Le Cap », concrétisant ainsi sa volonté de s'engager dans une démarche de durabilité et de sobriété environnementale. Cette politique permet notamment de fournir une vision claire et de renforcer la portée et l'efficacité des engagements environnementaux du Groupe. Comprendre, Réduire et Contribuer sont les trois axes fondamentaux de cette politique qui fixe des objectifs concrets pour appréhender et réduire l'empreinte environnementale du Groupe.

Actions mises en place par le Groupe pour limiter le changement climatique et prévenir ses impacts :

- politique environnementale Groupe « Le Cap », Charte d'écoresponsabilité pour Intelcia et Politique environnementale spécifique à ATS ;
- gouvernance environnementale comprenant un Comité stratégique et des Comités de pilotage opérationnels thématiques ;
- coopération avec les autorités publiques et les organismes de régulation tels que l'ADEME.
- cartographie de risques climatiques majeurs basés sur les scénarios du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)¹⁸ ;
- calcul de l'empreinte carbone et définition d'une trajectoire de réduction des émissions validée par l'initiative Science Based Target¹⁹ (SBTi) pour les entités SFR, SFR Fibre, Completel, SFR Distribution et SRR ; Adhésion par anticipation à la SBTi par Intelcia ;
- actions liées aux équipements électriques et électroniques décrites dans la section dédiée à l'utilisation des ressources ;
- plans d'action spécifiques en faveur de la sobriété énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux transports ;
- programme de formation « Sustainable Academy » comprenant notamment des sessions liées à la réalisation et la lecture d'analyse de cycle de vie, au marketing et à la communication durable ou encore aux mobilités douces ;
- dispositifs de sensibilisation comprenant l'animation de Fresques du Climat et de Fresques du Numérique par des salariés, des conférences régulières et l'organisation d'animations spécifiques lors des grandes journées internationales en lien avec l'environnement ;
- dispositifs de sensibilisation spécifiques pour les clients afin de les sensibiliser à l'écoconception et aux écogestes du numérique, de promouvoir des pratiques plus responsables en lien avec les flottes de mobiles professionnels, de leur permettre d'accéder à l'impact carbone de leur consommation de données, directement sur les applications et les sites web de SFR et Red by SFR et de leur offrir l'opportunité de contribuer à des projets de reforestation français.

Actions emblématiques 2025 :

■ **Validation de la trajectoire de réduction par SBTi**

En 2025, SBTi a validé la trajectoire de décarbonation de SFR et SFR Réunion qui fixe les objectifs suivants, par rapport à l'année de référence, 2022 :

- réduire de 42% les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3 d'ici à 2030 ;
- réduire de 90% les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3 d'ici à 2050.

Résultats emblématiques 2025 :

- 25% de réduction des émissions de gaz à effet de serre de SFR en 2025, par rapport à l'année précédente ;
- Intensité énergétique par million d'euros de chiffre d'affaires de 97 MWh ;
- 51% de salariés sensibilisés à l'environnement au moins une fois dans les 3 dernières années chez SFR et SFR Réunion.

¹⁸ Français — IPCC

¹⁹ Ambitious corporate climate action - Science Based Targets Initiative

Actions mises en place par le Groupe pour limiter son impact sur la biodiversité et les écosystèmes, et réduire les pollutions générées :

- réalisation d'une cartographie complète des impacts et dépendances en matière de biodiversité du Groupe avec l'accompagnement d'un cabinet expert ;
- respect des réglementations applicables relatives aux études d'impact sur la biodiversité ;
- dispositifs et contrôles spécifiques pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du Groupe ;
- financement de projets de reforestation en France et à l'étranger, via des partenariats avec des associations.

Actions emblématiques 2025 :

■ Réalisation de la cartographie des impacts et dépendances du Groupe en matière de biodiversité

Le Groupe a réalisé une cartographie globale et spécifique pour chacune de ses filiales grâce à deux outils reconnus en matière de biodiversité : ENCORE²⁰ et IBAT²¹. Grâce à cette étude, le Groupe a pu déterminer ses impacts et dépendances majeurs ainsi que les sites représentant le plus de risque pour la biodiversité. Cette étude a également été menée au niveau de chaque filiale. Les principaux résultats sont présentés dans le Rapport ESG 2025.

Actions mises en place par le Groupe pour favoriser une meilleure gestion de l'eau :

- système de refroidissement des sites en circuit fermé, sans déperdition ni impact sur la consommation d'eau ;
- promotion d'une gestion raisonnée de l'eau sur les sites tertiaires du Groupe via des campagnes d'affichage et de communication autour des écogestes.

Résultats emblématiques 2025 :

- 4 m³ d'eau consommée par salarié.

Actions mises en place par le Groupe pour favoriser une meilleure utilisation des ressources :

- modèle Product-as-a-Service pour la majorité des offres fixes grand public et entreprise ;
- cahier des charges Greener Altice intégrant des mesures de suivi d'impact et impliquant les fournisseurs du Groupe pour l'ensemble des produits conçus par SFR ;
- offres TV sans décodeurs via les applications SFR TV et RED TV ;
- programme spécifique SFR pour favoriser les téléphones reconditionnés ;
- dispositifs de collecte des équipements fixes et mobiles des clients comme des collaborateurs à des fins de réemploi, valorisation et recyclage ;
- partenariat avec des acteurs spécialisés de la réparation, du réemploi ou encore du recyclage pour les équipements clients comme réseau ;
- engagement de SFR Business en faveur de l'économie circulaire notamment au travers de la certification ISO 14001 de son offre de reprise d'équipements, de la gestion de la récupération, du reconditionnement et du recyclage des produits clients (fixe, service et mobile) ;
- dispositifs spécifiques de formation et de sensibilisation comprenant notamment des formations sur les analyses de cycle de vie ou encore la Fresque du numérique.

²⁰ Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE) : Plateforme en ligne gratuite qui fournit des outils aux organisations pour identifier leur exposition aux risques liés à la nature et leur dépendance et impact sur la biodiversité. ENCORE est géré par Global Conopy, l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-FI) et le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCWC).

²¹ IBAT : Solution qui permet d'évaluer les risques et impacts liés à la biodiversité à l'échelle d'un site grâce. IBAT est géré par l'alliance entre Birdlife International, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) et le PNUE-WCWC.

Actions emblématiques 2025 :**■ Plan d'action pour favoriser les téléphones reconditionnés**

SFR a mené, tout au long de l'année 2025, des actions spécifiques pour augmenter la part de smartphones reconditionnés dans les ventes de smartphone. A cette fin, SFR a mobilisé une équipe dédiée composée des Directions Marketing, Supply Chain et SI qui ont organisé plusieurs opérations commerciales comprenant des incitations financières à destination des clients. Les smartphones reconditionnés sont désormais mis en avant sur les sites internet de SFR et Red by SFR et un jeu concours autour du reconditionné a également été organisé.

Résultats emblématiques 2025 :

- 66% de box et décodeurs reconditionnés fournis aux clients ;
- 3% de smartphones reconditionnés sur l'ensemble des ventes ;
- 51% d'équipements électriques et électroniques réemployés ;
- 98% de déchets d'équipements électriques et électroniques valorisés.

4. ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX TIERS ET PROCÉDURES D'ÉVALUATION

Dans le cadre des relations avec ses tiers, le devoir de vigilance du Groupe se traduit par :

- la formalisation d'engagements avec les principaux fournisseurs et sous-traitants du Groupe ;
- l'évaluation des principaux fournisseurs et sous-traitants en relation avec le Groupe.

4.1. ENGAGEMENTS

Les contrats conclus par SFR avec ses fournisseurs et sous-traitants incluent une Annexe Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), engageant ces derniers à se conformer aux dispositions du Pacte mondial des Nations Unies²² et à respecter les réglementations en vigueur, les principes directeurs inscrits dans les Conventions de l'OIT et les grands principes de durabilité telle que la limitation de l'impact environnemental.

En complément, SFR a renforcé en novembre 2025 son dispositif contractuel en mettant à jour sa clause Ethique et Conformité, ainsi que sa lettre d'information à destination des tiers.

Ces documents s'inscrivent pleinement dans le dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers et visent à encadrer contractuellement les relations avec les fournisseurs, prestataires, sous-traitants et partenaires commerciaux.

Ils rappellent notamment les engagements des Parties en matière de :

- lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ;
- respect des sanctions économiques internationales ;
- droits humains, santé et sécurité des personnes, protection de l'environnement et, le cas échéant, obligations issues de la loi relative au devoir de vigilance.

Le respect de l'ensemble de ces obligations peut faire l'objet de demandes d'informations, de documents, de plans d'action ou d'audits, et, en cas de manquement, conduire à la suspension ou à la résiliation de la relation commerciale.

Par ailleurs, SFR dispose, depuis 2021, d'une politique d'Achats Responsables qui définit les grands principes à respecter par les acheteurs et fixe les objectifs de la démarche en matière de formation, d'intégration de critères ESG dans les appels d'offres et d'évaluation des fournisseurs. Elle se décline en 3 axes :

- acheter des produits et services plus responsables afin de réduire les impacts environnementaux ;
- s'impliquer auprès de fournisseurs engagés ;
- entretenir des relations respectueuses des législations applicables.

Intelcia dispose pour sa part d'une Charte achats responsables²³ qui s'adresse à l'ensemble de ses collaborateurs, avec une attention particulière à ceux responsables des achats, ainsi qu'à tous ses fournisseurs et prestataires. Ainsi, cette Charte a été diffusée à l'ensemble des fournisseurs en 2025. Elle s'articule autour de cinq grands axes :

- respect des règles, droits et textes de référence ;
- respect des Droits humains et garantie de conditions de travail décentes ;
- éthique des affaires et intégrité ;
- équilibre des relations et responsabilité territoriale ;
- limitation de l'impact environnemental.

La Charte est complétée par des clauses ESG intégrées aux conditions générales d'achats.

²² Voir partie "1.2. STRATEGIE" pour plus de détail.

²³ intelcia.com/sites/default/files/2025-04/fr_intelcia_charte_achats_responsables_aout_2024.pdf

4.2. ÉVALUATION DES TIERS

Le Groupe Altice France accorde une importance particulière à l'évaluation de ses fournisseurs et partenaires commerciaux. Cette démarche vise à s'assurer que l'ensemble de ces acteurs respecte les règles éthiques qui leur sont applicables et adopte un comportement responsable dans leurs activités.

Conformément aux attentes du Groupe, SFR a mis en place un dispositif de gestion des risques, couvrant l'ensemble du cycle fournisseur, depuis la phase de sélection et de référencement jusqu'au suivi continu tout au long de la relation commerciale. Ce dispositif permet d'identifier, d'analyser et de prévenir les risques, notamment en matière de droits humains, de santé et de sécurité des personnes, de protection de l'environnement, de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ainsi qu'au regard des différentes réglementations applicables, dont la loi Sapin II et la loi relative au devoir de vigilance.

Le dispositif de gestion des risques fait l'objet, depuis 2024, d'une mise à jour continue. Cette évolution s'est notamment concrétisée par l'adoption en 2025 d'une Procédure de l'intégrité de l'évaluation des tiers, qui précise la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Celui-ci prévoit que tout nouveau fournisseur fasse l'objet de vérifications préalables avant son référencement.

Ces vérifications reposent notamment sur l'utilisation de bases de données spécialisées recensant les listes de sanctions internationales et les éventuels articles de presse négatifs. Ces contrôles sont complétés par une évaluation globale réalisée à l'aide des matrices de risques définies par la Direction Ethique et Conformité, intégrant différents facteurs de risques, l'analyse des informations collectées auprès du tiers (Know Your Supplier), ainsi que l'impact de la prestation envisagée pour SFR.

En fonction des résultats de l'évaluation, des mesures adaptées peuvent être mises en œuvre, telles que le renforcement des exigences contractuelles ou le cas échéant, la mise en place de plans d'actions correctifs. Lorsque la situation le justifie, ces mesures peuvent conduire à la suspension ou à la cessation de la relation commerciale.

Au-delà de la phase de référencement, ce dispositif permet également d'assurer un suivi régulier des fournisseurs et partenaires tout au long de la relation commerciale, afin de détecter toute évolution significative dans leur profil de risque et d'adapter les mesures de prévention ou de remédiation.

La mise en œuvre de ce processus implique les directions opérationnelles concernées, les équipes achats, la Direction Ethique et Conformité, la Direction Juridique ainsi que le plus haut niveau de management responsable.

Pour évaluer ses fournisseurs SFR peut également s'appuyer, depuis 2025, sur une solution d'évaluation ESG permettant aux entreprises d'évaluer la performance environnementale, sociale, éthique et les pratiques des fournisseurs en matière d'achats responsables. Grâce à des évaluations fondées sur des preuves documentées, la solution analyse la performance ESG des fournisseurs et fournit, via des fiches de notation, les points forts ainsi que, le cas échéant, des recommandations sur les axes d'amélioration pour la mise en œuvre de plans d'action correctifs. Près de 900 fournisseurs ont été évalués par la nouvelle solution entre 2024 et 2025 et 36 ont fait l'objet d'une analyse spécifique dans le cadre de l'évaluation annuelle des achats de 2025. Pour ces derniers, des actions d'amélioration ont été identifiées pour nourrir les échanges entre les acheteurs et les fournisseurs.

5. LE DISPOSITIF D'ALERTE INTERNE

SFR a mis en place un dispositif d'alerte interne permettant à ses collaborateurs, ainsi qu'à ses parties prenantes externes, de signaler tout comportement, situation ou fait susceptible de constituer un manquement aux lois et règlements applicables, normes éthiques ou aux principes du Code Ethique et du Code de conduite anticorruption.

Ce dispositif s'inscrit notamment dans le cadre des exigences issues de la loi Sapin II, de la loi Wasserman²⁴ relative à la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que de la loi relative au devoir de vigilance²⁵.

Il repose sur une plateforme d'alerte sécurisée, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ouverte aux collaborateurs comme aux tiers (fournisseurs, prestataires, partenaires, sous-traitants, etc.). En complément, des canaux d'alerte alternatifs sont également disponibles, notamment par la voie hiérarchique ou auprès des fonctions compétentes, permettant aux collaborateurs de signaler directement toute situation préoccupante.

Les signalements font l'objet d'un accusé de réception, d'une analyse de recevabilité et sont instruits par la Direction Ethique et Conformité ou, selon la thématique concernée, par les référents compétents, dans le respect strict des exigences de confidentialité et d'impartialité.

Conformément à la législation applicable, le dispositif garantit la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte, des facilitateurs et des personnes visées. Les lanceurs d'alerte et facilitateurs bénéficient d'une protection contre toute forme de représailles, sous réserve que le signalement ait été effectué de bonne foi.

Le dispositif est communiqué via l'intranet interne de SFR, le site institutionnel du Groupe Altice France²⁶, le site Business de SFR²⁷ ainsi que dans les documents contractuels conclus avec les partenaires. Il s'accompagne d'un Guide d'Alerte interne²⁸, accessible à tous sur les sites susmentionnés, précisant les modalités pratiques de signalement.

Des communications régulières sont réalisées auprès des collaborateurs, notamment via le e-learning anti-corruption, le Code de conduite Anticorruption, les communications de la Présidence, les formations éthique et conformité, etc. Le dispositif est également présenté aux nouveaux arrivants.

SFR dispose par ailleurs d'un dispositif complémentaire dédié aux alertes relatives aux risques psychosociaux, au harcèlement et à la discrimination. Ce dispositif est coordonné par la référente harcèlement et discrimination qui prend en charge les préoccupations remontées sur ces thématiques au travers de la plateforme d'alerte, des représentants du personnel, des équipes RH ou encore des managers opérationnels, auprès desquels les collaborateurs peuvent signaler toute situation préoccupante.

²⁴ Loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, dite loi Wasserman.

²⁵ Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

²⁶ <https://alticefrance.com/altice-france/ethique-affaires/ethique-conformite.html>

²⁷ <https://www.sfrbusiness.fr/a-propos/code-ethique-et-code-de-conduite-anticorruption-sfr/>

²⁸ <https://alticefrance.com/altice-france/ethique-affaires/ethique-conformite.html>

6. RÉSULTATS DU CONTROLE INTERNE ET DE L'AUDIT

Au regard des analyses de risques réalisées, l'équipe de l'audit interne, également en charge de la prestation externalisée de contrôle interne, complète si nécessaire le référentiel de contrôles et intègre des thématiques « Vigilance » dans le Plan d'Audit Interne. Les résultats des « testings » internes par le contrôle interne, les conclusions des audits internes et plans d'action associés sont partagés avec le Compliance Officer afin d'assurer le suivi de la maîtrise des risques identifiés.

7. COMPTE-RENDU DE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE

Le compte-rendu de mise en œuvre effective, présentant les principales actions réalisées au cours de l'année, est présenté dans les sections « actions emblématiques » et « résultats emblématiques », intégrées dans chacune des parties du présent Plan de vigilance, et présentant ainsi les éléments et indicateurs clés les plus significatifs de l'année.